

- Recyclage

Opérateur de tri manuel des industries du recyclage

CQP

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT

01/07/2027

N° DE FICHE

RNCP36635



Missions

Ce CQP s'inscrit dans un contexte réglementaire en évolution. Mesure particulièrement significative, l'entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020 prévoit notamment d'étendre la responsabilité des industriels en termes de gestion des déchets avec l'élargissement du régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) et le développement massif d'éco-organismes, mais aussi de renforcer dans les marchés publics la proportion exigée de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées. Secteur stratégique participant à la lutte contre le réchauffement climatique et ayant un rôle majeur pour la transition écologique, le recyclage fait par ailleurs l'objet d'investissements étatiques massifs, notamment dans le cadre du Plan France Relance et ont fait l'objet en septembre 2021 de nouvelles annonces ministérielles avec le lancement de la stratégie nationale pour accélérer le recyclage des plastiques, des composites, des textiles, des métaux stratégiques et des papiers-cartons.

L'opérateur.trice de tri manuel des industries du recyclage réalise des opérations manuelles de tri de déchets et de produits industriels en fin de vie, en vue de leurs recyclages et revalorisations. Selon l'organisation de l'entreprise et les besoins de production, l'opérateur.trice intervient également dans la réception, sur le site de l'entreprise, des déchets et produits collectés, dans leur acheminement vers les zones de tri, de traitement, de conditionnement et/ou de stockage. Selon les types de déchets ou produits traités, l'opérateur.trice peut réaliser des opérations de traitement simples sur les déchets et de conditionnement en vue de leur commercialisation par réutilisation ou recyclage.

Activités

- Assurer la réception et l'orientation des déchets, matières et produits
- Préparer son poste de travail
- Réaliser les opérations de tri, démantèlement et traitement
- Réaliser les opérations de traitement simple, conditionnement et/ou de stockage

CERTIFICATEURS

FEDERATION DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE
- CPNEFP de la branche des industries et commerce de la récupération
Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries et du commerce de la récupération - Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC).

CONVENTION COLLECTIVE

637 Convention collective des industries et du commerce de la récupération

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Demandeurs d'emploi
- Intérimaires
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par candidature individuelle
- Par expérience (VAE)



Métiers liés

- Opérateur de tri manuel
- Equipier de collecte
- Agent de tri II Trieur II Agent de collecte II Agent de tri polyvalent

BC01 – Assurer la réception et l'orientation des déchets, matières et produits

- Accueillir les fournisseurs de déchets et/ou matières et/ ou produits pour leur transmettre les informations appropriées concernant les éléments fournis
- Contrôler les déchets et/ou matières et/ou produits entrants pour identifier leur nature et leur conformité par rapport aux procédures et consignes Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (QHSSE)
- Assurer ou faire assurer le transfert des déchets et/ou matières et/ou produits réceptionnés vers les aires appropriées, conformément aux procédures et consignes de sécurité et d'hygiène, et en tenant compte des flux d'entrée et de sortie, pour permettre la réalisation des opérations de tri

BC02 – Préparer son poste de travail

- Adopter la tenue et le comportement adaptés pour garantir l'exécution des opérations conformément aux procédures et consignes en matière d'environnement, de santé, de sécurité et d'hygiène
- Préparer les déchets et/ou matières et/ou produits avant le tri, pour garantir l'exécution des opérations de tri, démantèlement, traitement et / ou transformation conformément aux procédures et consignes en matière de santé, de sécurité, d'hygiène, d'environnement et de satisfaction client
- Approvisionner sa zone et/ou ses équipements de travail en déchets et/ou matières et/ou produits pour garantir l'exécution des opérations de tri, démantèlement, traitement et/ou transformation conformément aux procédures et consignes d'hygiène, de qualité, de quantité et d'environnement

BC03 – Réaliser les opérations de tri, démantèlement et traitement

- Réaliser les opérations de tri manuel en appliquant les méthodes de tri positif (prélèvement des matériaux à recycler) ou de tri négatif

(prélèvement des matières non recyclables), dans le respect des attendus de satisfaction client, et des procédures et consignes d'hygiène, de santé et de sécurité, pour garantir la conformité des opérations de tri

- Procéder au démantèlement et au traitement des déchets et /ou matières et/ ou produits en vue de leur recyclage et de leur revalorisation, conformément aux attendus de satisfaction client, et aux procédures et consignes d'hygiène, de santé et de sécurité
- Contrôler la qualité des déchets et /ou matières et/ ou produits triés, démantelés et traités pour vérifier leur conformité par rapport aux attendus de satisfaction client, et aux procédures et consignes d'hygiène, de santé et de sécurité
- Acheminer ou vérifier l'acheminement des déchets et /ou matières et/ ou produits triés vers les aires appropriées pour procéder au traitement, au conditionnement, ou au stockage intermédiaire ou final, conformément aux procédures et consignes de santé, de sécurité et d'hygiène

BC04 – Réaliser les opérations de traitement simple, conditionnement et stockage des déchets, matières et produits

- Réaliser des interventions simples sur les déchets et /ou matières et/ou produits, dans le respect des procédures et consignes de QHSSE et de satisfaction client, pour permettre leur revalorisation
- Effectuer les opérations de conditionnement et /ou de stockage des déchets et/ou matières et/ou produits dans le respect des procédures et consignes de santé, sécurité et satisfaction client, pour garantir la conformité des opérations
- Contrôler la qualité des traitements et/ou du conditionnement des déchets et / ou matières et/ ou produits pour garantir leur conformité par rapport aux procédures et consignes de santé, sécurité et satisfaction client

BC05 – Entretien et maintenir les unités / équipements de travail (Maintenance 1er niveau)

- Réaliser des opérations de maintenance liées à des dysfonctionnements simples, en s'appuyant sur des procédures et méthodes en vigueur en matière de sécurité et de maintenance, pour la remise en service de l'installation ou de l'outil de tri / transformation / conditionnement / stockage
- Surveiller l'état des pièces apparentes de l'unité de tri / transformation / conditionnement / stockage et le cas échéant alerter l'interlocuteur concerné
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements de l'installation en respectant les procédures de communication définies (orale, écrite, numérique...) pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'installation ou de l'outil de tri / transformation / conditionnement / stockage
- Réaliser les opérations de nettoyage et de rangement relevant de son poste, conformément aux procédures et consignes en matière de santé, sécurité, hygiène et environnement, pour maintenir en état de fonctionnement et d'opérationnalité ses équipements et / ou son poste de travail

Modalités d'évaluation

Pour valider la certification, le candidat doit valider la totalité des blocs de compétences.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

<https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/refActivity/22875/385533>